

# Passerelle 2024 LAS

## IFSI\* / IFMEM\*\*



**Vous êtes étudiant en LAS à l'URCA et vous souhaitez vous réorienter vers un métier paramédical ?**

Dans le cadre d'un projet commun URCA-IFSI / IFMEM soutenu par l'ARS et le Conseil Régional Grand-Est, les Instituts de formation en Soins infirmiers (IFSI) de Champagne Ardenne ainsi que l'Institut de Formation des Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale (IFMEM) proposent de vous accueillir dès février 2024 en semestre 2.

**DES PLACES SONT  
DISPONIBLES, RÉPARTIES  
SUR LES 7 IFSI ET L'IFMEM DE  
REIMS**



IFSI Châlons-en-Champagne  
IFSI Charleville-Mézières  
IFSI Chaumont  
IFSI Epernay  
IFSI Reims  
IFSI Saint Dizier  
IFSI Troyes  
IFMEM Reims



Vous êtes intéressé ?

**Vous pouvez nous contacter :  
secdirectionifsi@chu-reims.fr**

\* IFSI = Institut de Formation en Soins Infirmiers

\*\*IFMEM = Institut de Formation des Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale

# Qui peut candidater ?

Les étudiants de l'URCA en L1 ou L2 des UFR de STAPS / UFR Santé / UFR Sciences Exactes et Naturelles.

## Quelles sont les démarches ?

Constituez votre dossier numérique (9 pièces) :

1. CV détaillé
2. Projet professionnel détaillant les motivations pour le métier et la formation ainsi que les centres d'intérêts (4 pages maximum)
3. Copie de votre carte nationale d'identité / ou titre de séjour valide
4. Copie de votre carte d'étudiant 2023-2024 et attestation CVEC
5. Copie du diplôme de Baccalauréat et relevé de notes du baccalauréat
6. Relevé des notes LAS
7. Fiche d'identification du candidat (dossier de candidature)
8. Fiche de choix de l'Institut
9. Attestation AFGSU si vous l'avez obtenu



Dossier de candidature passerelle à télécharger sur le site internet  
<https://www.chu-reims.fr/enseignement/irf/formations/infirmier>

## Les dates à retenir

**Date limite d'envoi des dossiers : 19 janvier 2024**

Envoyez votre dossier par mail : [secdirectionifsi@chu-reims.fr](mailto:secdirectionifsi@chu-reims.fr)

**Sélection :**

Étude des dossiers par le jury : **Lundi 22 janvier 2024**

Entretien des candidats : **23 et 24 janvier 2024**

**Résultats : 25 janvier 2024 à 10h00**

**Rentrée en formation : Lundi 29 janvier 2024 à 9h00**

- Semaine d'intégration commune à l'IRF de Reims pour tous : **Semaine 5**  
Rentrée dans l'institut de votre choix : **Lundi 5 février 2024**



Attention, toute entrée en formation est conditionnée à des vaccinations à jour et à un certificat médical (pensez à anticiper).